

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DE LA PATRIE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE MOBILITE ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DES VILLES SECONDAIRES

PLAN D’ACTIONS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L’EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS/ HARCELEMENT SEXUELS ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS DU PMDUVS

PERIODE 2024-2028

Ce plan d'actions EAS/HS/VCE est élaboré sur la base du screening réalisé à la phase de préparation du projet à partir de l’outil d’évaluation de la Banque mondiale. **La cote du risque EAS/HS a cette étape est jugée comme « modérée ».** Le présent plan d’actions, en plus des actions et activités préalables, inclut des indicateurs clés de suivi, le calendrier de mise en œuvre pour chaque action et les activités préalables, le/les responsables d’exécution, le/les responsables de suivi, un budget prévisionnel sur la base de calcul de coûts d’exécution. Les actions et activités découlent des risques et impacts ainsi que des mesures contenues dans les documents de gestion des risques E&S du projet déjà élaborés. Les responsabilités et les attentes liées à l'EAS/HS seront intégrées dans tous les contrats, y compris ceux liés à la mise en œuvre des mesures E&S et au signalement des incidents, ainsi qu'au PGES-C. Le présent plan d’actions sera mis à jour annuellement sur la base d’une auto-évaluation exécutée par le spécialiste social avec l’appui du consultant VBG tout au long de la mise en œuvre, en fonction des risques émergents et de l’évolution du projet.

Mesures d’atténuation générales					
Mesures d’atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
Recruter un Spécialiste en EAS/HS/VCE selon les termes du Plan d’Engagement Environnemental et Social du projet (un consultant travaillant sur la base de 10 jours par mois applicable tout le long du cycle de vie du projet). • Préparer et finaliser les TDR pour ce	Coordonnateur	- Spécialiste Social - Consultant VBG	Six (06) mois au plus tard après la mise en vigueur du projet (15 février 2024)	Un Spécialiste VBG est recruté (note de prise de service signée)	PM (intégré dans le budget de fonctionnement du projet)

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
recrutement • Lancer la procédure de recrutement • Signer le contrat • Partager la note de prise de service			au 15 août 2024)		
Élaborer un cadre de responsabilisation et d'intervention • Documenter en un seul endroit les étapes du traitement, de l'examen, de la vérification et de l'enquête sur les allégations, y compris le calendrier et les responsabilités pour chaque étape du processus, les exigences en matière de rapports et les dispositions spécifiques pour les enfants survivants. • Assurer la cohérence avec le MGP, les protocoles de référencement/les services VBG • Représenter dans le manuel des opérations les aspects EAS/HS/VCE • Veiller à ce que le cadre de responsabilisation et d'intervention soit reflété au besoin dans les documents d'appel d'offres, les offres et les contrats. • Mettre à jour au besoin le cadre de responsabilisation et d'intervention en fonction des leçons tirées de l'intervention en cas d'incident et d'autres commentaires.	Coordonnateur	- Spécialiste Social - Consultant VBG	12 août 2024	Le projet dispose d'un cadre de responsabilisation et d'intervention)	PM (intégré dans le budget de fonctionnement du projet)
Établir des codes de conduite (CdC) selon la catégorisation des travailleurs et prestataires du projet. • Confirmer les catégories de travailleurs du projet et évaluer les normes	Coordonnateur	- Spécialiste Social - Consultant VBG	12 août 2024	- Les codes de conduite (CdC) sont élaborés selon les catégories des travailleurs et prestataires du projet.	PM (intégré dans le budget de fonctionnement du projet)

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
comportementales existantes déjà en place, y compris son cadre et son applicabilité/mise en œuvre. - Élaborer des codes de conduite proportionnels propres aux catégories de travailleurs et prestataires du projet - Intégrer les exigences sur le CdC dans tous les contrats - Veiller à ce que les CdC soient signés par les travailleurs et prestataires ainsi que tous les sous-traitants dans le cadre du projet pour s'assurer qu'ils sont en place avant le commencement ou démarrage des activités liées aux contrats (c.-à-d. les faire signer individuellement ou dans le cadre de la formation, en veillant à ce qu'ils soient au courant/formés et à ce que les CdC soient exécutoires).				- Nombre de travailleurs et prestataires du projet ayant signés le code de conduite.	
Former les travailleurs et prestataires du projet sur les comportements attendus et les interdictions liées à EAS/HS, MGP et aux services de prise en charge, les moyens de déposer une plainte, etc. - Identifier des solutions de formation/sensibilisation proportionnelles pour chaque catégorie de travailleurs du projet y compris pour les prestataires et les communautés riveraines aux sites des travaux ; - Veiller à ce que les exigences et les attentes en matière de formation soient incluses dans les contrats avec les consultants et les	Coordonnateur	- Spécialiste Social - Consultant VBG	Continu (les préalables sont à réaliser dans le meilleur délai car indispensable)	- Nombre de séances de formation et de sensibilisation réalisées ; - Nombre de travailleurs sensibilisés.	PM (intégré dans le budget de fonctionnement du projet)

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
entreprises ainsi que les prestataires et sous-traitants ; • Sensibiliser et former les travailleurs et les parties prenantes du projet sur les mesures et procédures de gestion des risques EAS/HS-VCE dans le cadre des activités du projet (inclure dans les activités régulières du projet ces aspects prévention et de gestion des risques EA/HS) ; • Pour les travailleurs directs, intégrer la formation et sensibilisation aux responsabilités du consultant à recruter pour l'assistance technique et au besoin mobiliser l'expertise pour s'assurer que les formations et sensibilisations soient de qualité ; • Veiller à ce que tous les travailleurs directs et des entreprises du projet soient formés et sensibilisés avant qu'ils ne commencent l'exécution de leurs contrats (solutions proportionnelles au niveau de risque) • Organiser des sessions de recyclage ; • Mettre en place et organiser le système d'archivage des dossiers sur les aspects EAS/HS ;					
Etablir une cartographie des services VBG dans les zones d'intervention du projet ainsi que le protocole de référencement des victimes et inclure les procédures de gestion des plaintes EAS/HS dans les MGP • Actualiser et compléter la cartographie	Coordonnateur	- Spécialiste Social - Consultant VBG	Dès l'approbation du Plan VBG/EAS/HS (Premier trimestre du	- Document de cartographie établi - Document de protocole de	5 000 000

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
existante selon le besoin du projet • Etablir un protocole clair de référencement sur la base du master protocole national à intégrer dans le cadre de responsabilisation et d'intervention du projet • Vérifier les MGP (Parties Prenantes et Travailleurs) du projet et confirmer l'inclusion des procédures de gestion des risques VBG ou au besoin compléter par des procédures opérationnelles standard centrées sur les survivantes et survivants pour recevoir les plaintes relatives à l'EAS/HS et y répondre • Inclure les thématiques EAS/HS dans les plans de formation et de sensibilisation sur le déploiement et le fonctionnement des MGP			démarrage du (Projet)	référencement établi - Contrat signé pour chaque ONG locale	
Répondre aux incidents EAS/HS signalés au projet conformément à une approche centrée sur les survivants. • Offrir une orientation vers des services de lutte contre la violence basée sur le genre en fonction de la cartographie des services VBG et le protocole de référencement du projet • Répondre et gérer les incidents EAS/HS selon l'approche centrée sur les survivants/es c'est dire donner la priorité aux droits et aux souhaits des survivants.	Coordonnateur	- Spécialiste Social - Consultant VBG	Continu (Dès l'approbation du Plan VBG/EAS/HS)	Document de référencement	PM (intégré dans le budget de fonctionnement du projet)
Renforcement de capacités sur les dispositions EAS/HS, les CdC, les procédures de gestion des plaintes EAS/HS, etc.	Coordonnateur	- Spécialiste Social	Dès le démarrage du Projet	- Outils et supports de communication/sensibilisation élaborés ;	25 000 000

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
• Concevoir et diffuser des messages de prévention et de gestion des risques EAS/HS au profit de l'ensemble des parties engagées dans la mise en œuvre du projet (travailleurs et bénéficiaires y compris les parties affectées potentielles) • Afficher des messages interdisant les EAS/HS /VCE sur les lieux de travail, dans la base vie et dans les communautés riveraines aux sites des travaux. • Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation au profit des travailleurs et des communautés riveraines aux chantiers sur les VBG (quart d'heure avant les travaux); • Dérouter les formations et sensibilisations sur les aspects EAS/HS inscrites dans le PEES du projet • Inclure et engager des canaux de confiance communautaires (acteurs communautaires clés, tels que les Associations Religieuses, les pairs éducateurs/éducatrices, les Associations des Femmes et de Jeunes, ONG, Société Civile et autres personnes ressources) • Signer des conventions/contrats avec les canaux de communication pour la diffusion des messages • Examiner régulièrement le matériel de sensibilisation (messages, outils IEC, etc.) en fonction des commentaires de la communauté, des consultations et de		- Consultant VBG	(Premier trimestre du démarrage du Projet)	- Outils et supports de communication/sensibilisation diffusés ; - Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation au profit des travailleurs et des communautés riveraines aux chantiers sur les VBG ; - Contrats signés avec les prestataires (canaux de communication, ONG locale)	

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
l'évolution de la compréhension des risques. - Recrutement une ONG par ville pour appuyer la poursuite de la mise en œuvre du renforcement de capacités et assurer le suivi d'exécution des mesures EAS/HS (les TdRs, les rapports de présélection seront partagés avec la Banque pour avis) : Permettre le financement - Développer TOR - Recruter - Superviser les contrats et examiner les rapports - Mettre en œuvre les conventions/contrats de prestation avec les ONG locales conformément					
Entreprendre régulièrement des activités de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des activités de prévention et réponse en matière d'EAS/HS, y compris la réévaluation des risques, le cas échéant. - Mettre en place d'un système de remontée et de partage des données sur la mise en œuvre des mesures de gestion des risques EAS/HS (Conception, divulgation des supports/outils de suivi-évaluation : fiches de référence et de suivi des cas, format des rapports mensuels, mode de reportage, etc.) - Mettre en œuvre le système de suivi - évaluation (remplissage des fiches et autres outils de collecte ; rédaction des rapports pour documenter les rapports réguliers du	Coordonnateur	- Spécialiste social - Consultant VBG	Dès le démarrage des activités du Projet et de façon régulière (deuxième trimestre du démarrage du Projet)	- Outils de suivi-évaluation élaborés ; - Rapports des résultats des activités de prévention des VBG/EAS/HS.	9 000 000

Mesures d'atténuation générales					
Mesures d'atténuation	Responsable	Responsables de suivi	Échéance	Indicateurs	Budget
projet ; tenue d'atelier de capitalisation et de consolidation et/ou de réunions, etc.) Intégrer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action EAS/HS dans les rapports E&S et les rapports sur la mise en œuvre de l'PEES (UGP)					
Total : Mesures d'atténuation générales pour l'ensemble des composantes					39 000 000